

**DÉCISION DU PRESIDENT**

Décision N° CC-DEC-2024-026

**Portant signature des devis pour les travaux d'amélioration dans les écoles et restaurants scolaires de la Communauté de communes**

Le Président de **TERRE D'AUGE**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018,

Vu la délibération du conseil communautaire n° CC-DEL-2020-034 du 16 juillet 2020 , déléguant une partie des attributions du conseil communautaire au Président,

Vu le code de la commande publique,

Vu la décision n°CC-DEC-2024-008 portant demande de subvention DETR 2024,

Vu les devis des entreprises BATILEC, THERMELEC, PIERRE PEINTURE, ALU BHM, DELAMARE, ENC, VALLOIS, PATTE,

Considérant que le montant de l'ensemble des devis exposés est de 37 280,03 € HT,

Considérant que les travaux financés par la DETR permettront la rénovation énergétique et l'amélioration des conditions d'enseignements dans les structures concernées,

**DECIDE**

De signer les devis avec les entreprises suivantes :

- ALUBHM pour pose d'une fenêtre à l'école primaire à Blangy le Château pour un montant de 2 031,03€ HT
- BATILEC pour la pose de stores à l'école primaire à Blangy le Château pour un montant de 1 695 € HT
- BATILEC pour la pose de stores à l'école primaire à St Philbert des Champs pour un montant de 1 753 € HT
- BATILEC pour la pose d'une porte coupe-feu à l'école primaire de l'unité A à Pont l'Evêque pour un montant 2 410 € HT
- DELAMARE pour la démolition d'une dalle béton à l'école primaire à Blangy le Château pour un montant de 3 486.50€ HT
- ENC pour la reprise de la couverture au restaurant scolaire à Blangy le Château pour un montant de 2 837,20 € HT
- PATTE pour la dépose de la couverture et de l'ossature à l'école primaire à Bonnebosq pour un montant de 2 025 € HT
- PIERRE PEINTURE pour la réfection de sol et murs de la cuisine au restaurant scolaire à Saint Benoit d'Hébertot pour un montant de 3 740 € HT
- PIERRE PEINTURE pour la peinture sur les murs au restaurant scolaire à Pont l'Evêque pour un montant de 1 205.50 € HT
- THERMELEC pour la création d'un éclairage pour le sanitaire PRM au restaurant scolaire à Bonneville la Louvet pour un montant de 492.50€ HT,
- THERMELEC pour la pose d'un système d'alarme PPMS à l'école primaire Unité A à Pont l'Evêque pour un montant de 10 456.50€ HT
- BATILEC pour la création d'un WC PMR à la restauration scolaire à Bonneville la Louvet pour un montant de 2 202.80€ HT
- THERMELEC pour le remplacement de l'éclairage de la salle de garderie à l'école primaire à Bonnebosq pour un montant de 1 445€ HT
- VALLOIS pour des travaux de clôture au restaurant scolaire à Saint Benoit d'Hebertot pour un montant de 1 500€ HT

REÇU EN PREFECTURE

le 17/06/2024

Application agréée E-legalite.com

De signer tout autre document s'y afférant et les avenants

Fait à Pont l'Evêque, le 12 juin 2024

Certifiée exécutoire après transmission au contrôle de  
légalité et publication dématérialisée mise en ligne le  
....17/..06../2024

Le Président, M. Hubert COURSEAUX

Hubert COURSEAUX  
Le 13/06/2024 à 17h50



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « *telerecours citoyens* » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la communauté de communes TERRE D'AUGE - 9 rue de l'hippodrome - 14130 Pont l'Evêque- dans les mêmes conditions.

